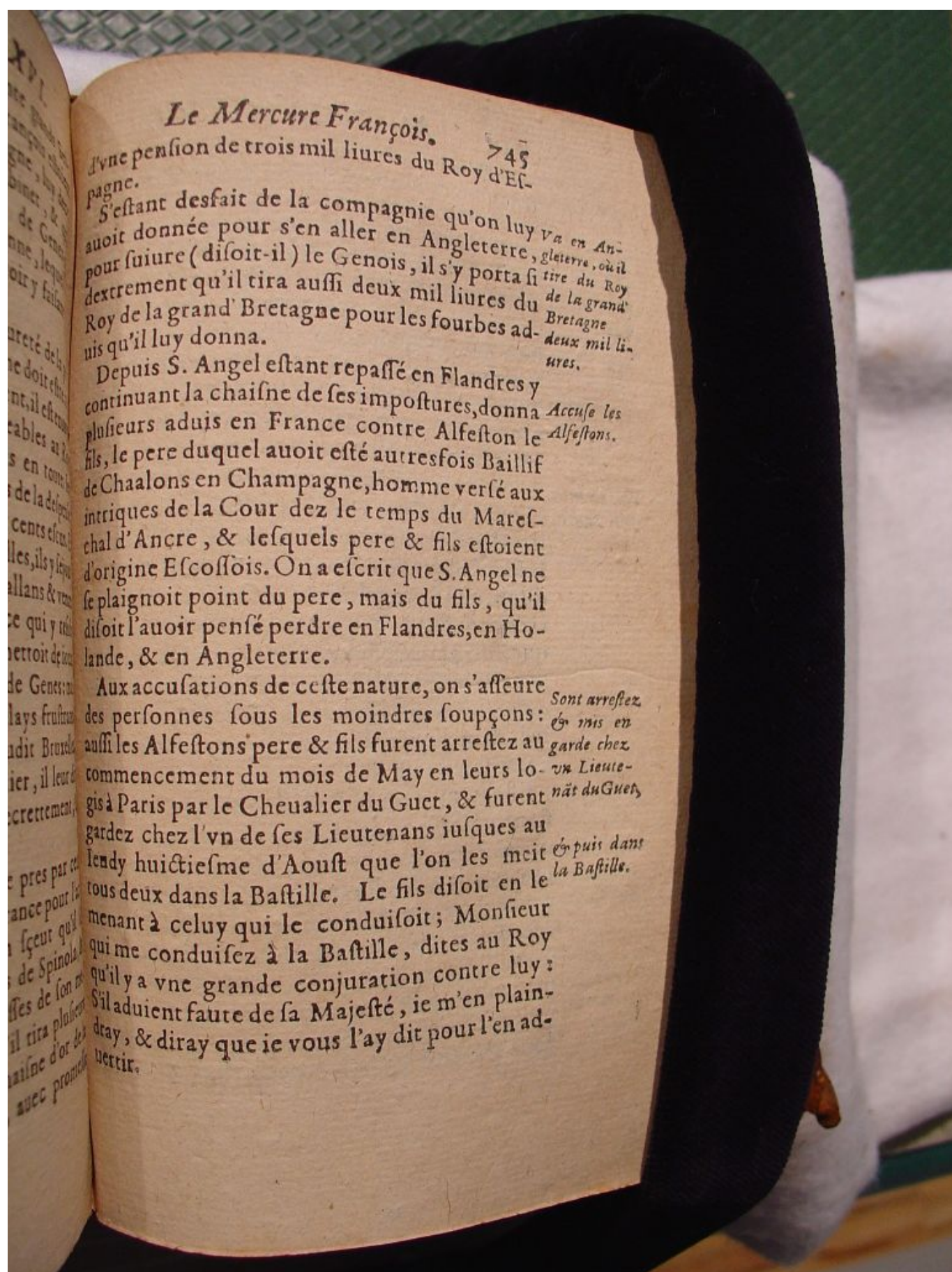
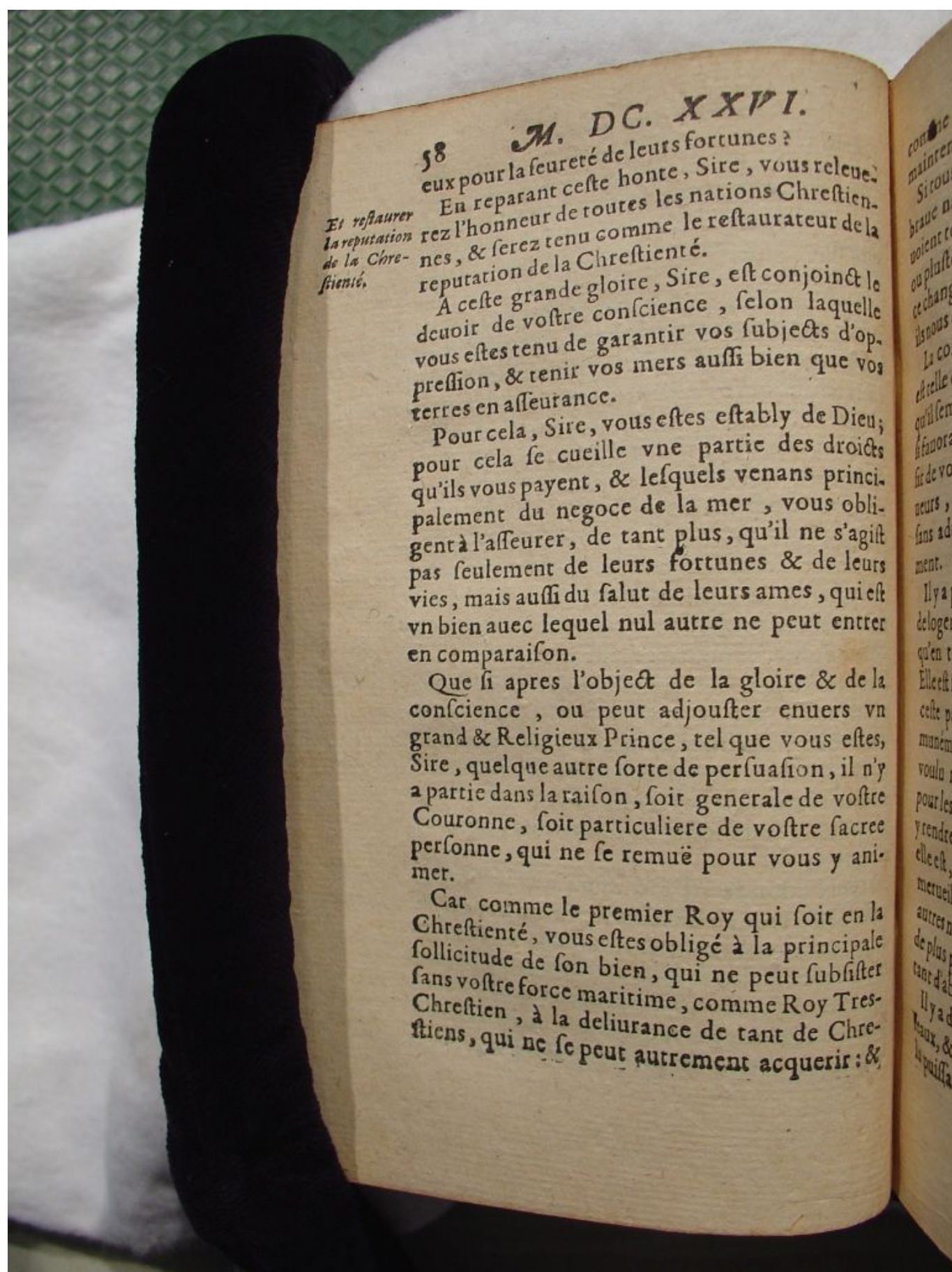


1626_745.jpg



1626_058.jpg



58 M. DC. XXVI.

*Et restaurer
la reputation
de la Chre-
stienté.*
eux pour la seureté de leurs fortunes ?
En réparant ceste honte, Sire, vous releue-
rez l'honneur de toutes les nations Chrestien-
nes, & serez tenu comme le restaurateur de la
reputation de la Chrestienté.

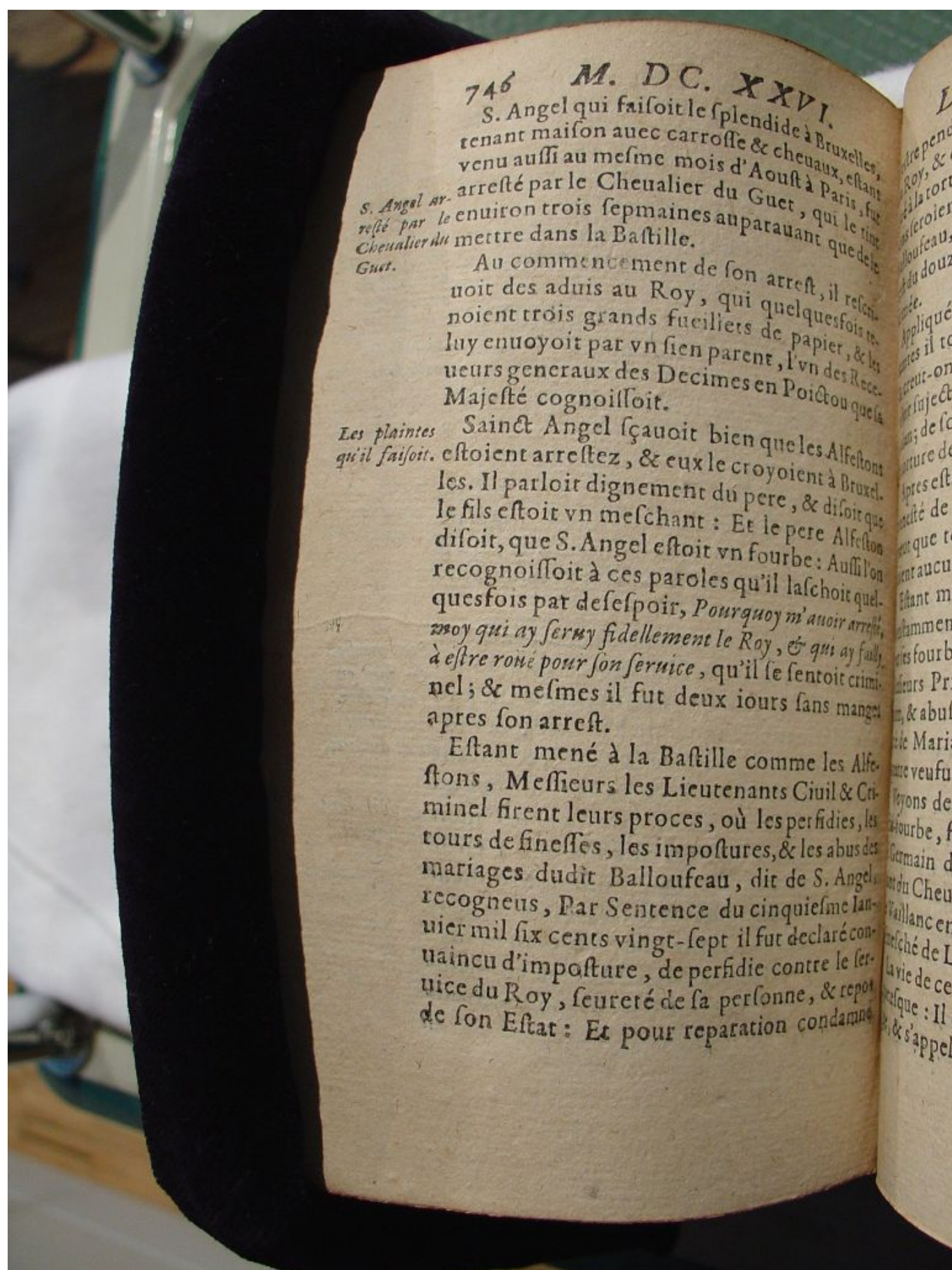
A ceste grande gloire, Sire, est conjoint le
devoir de vostre conscience, selon laquelle
vous estes tenu de garantir vos subjects d'op-
pression, & tenir vos mers aussi bien que vos
terres en assurance.

Pour cela, Sire, vous estes estably de Dieu,
pour cela se cueille vne partie des droicts
qu'ils vous payent, & lesquels venans princi-
palement du negoce de la mer, vous obli-
gent à l'asseurer, de tant plus, qu'il ne s'agit
pas seulement de leurs fortunes & de leurs
vies, mais aussi du salut de leurs ames, qui est
vn bien avec lequel nul autre ne peut entrer
en comparaison.

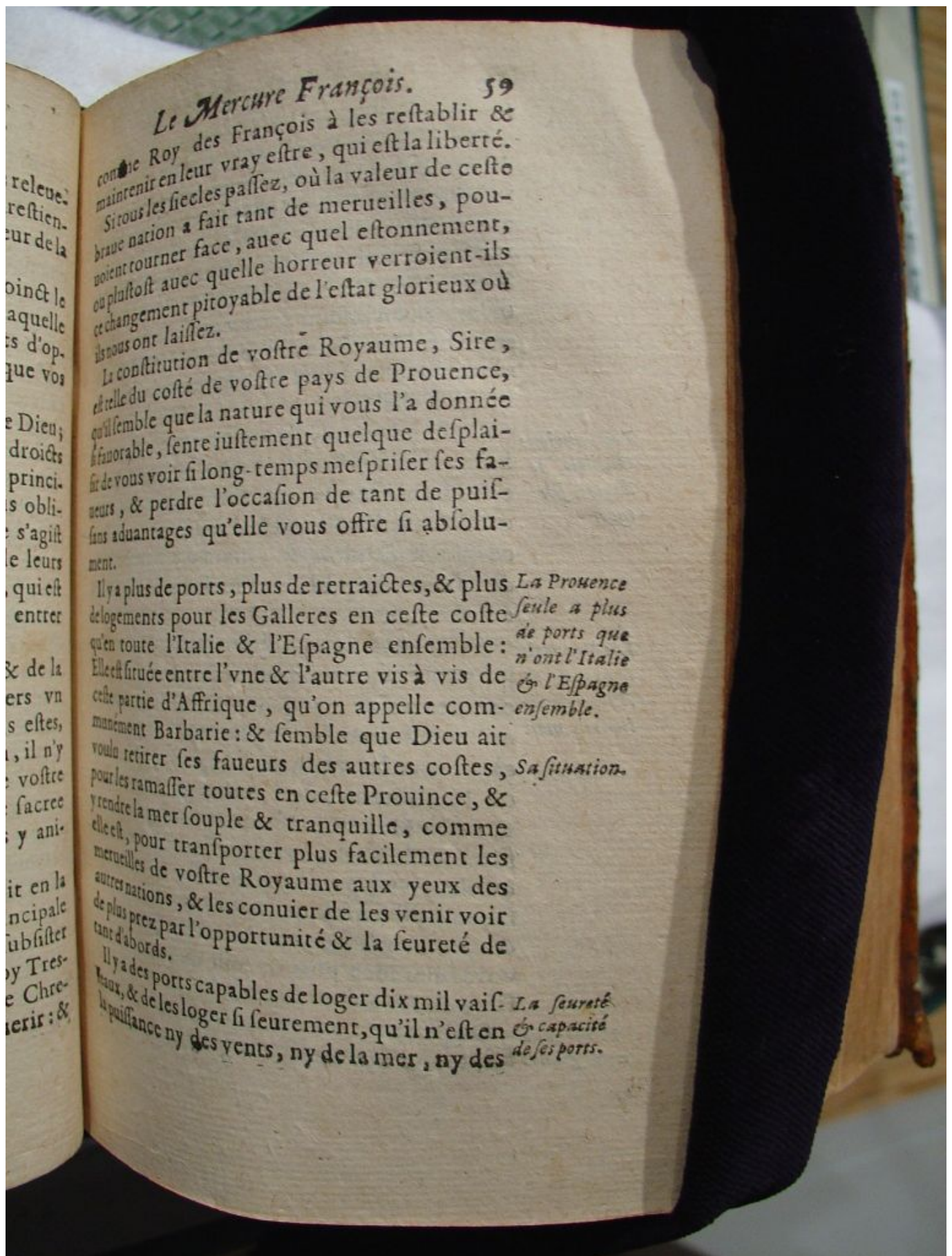
Que si apres l'object de la gloire & de la
conscience, on peut adjouster enuers vn
grand & Religieux Prince, tel que vous estes,
Sire, quelque autre sorte de persuasion, il n'y
a partie dans la raison, soit generale de vostre
Couronne, soit particuliere de vostre sacree
personne, qui ne se remuë pour vous y ani-
mer.

Car comme le premier Roy qui soit en la
Chrestienté, vous estes obligé à la principale
solicitude de son bien, qui ne peut subsister
sans vostre force maritime, comme Roy Tres-
Chrestien, à la deliurance de tant de Chre-
stiens, qui ne se peut autrement acquerir : &

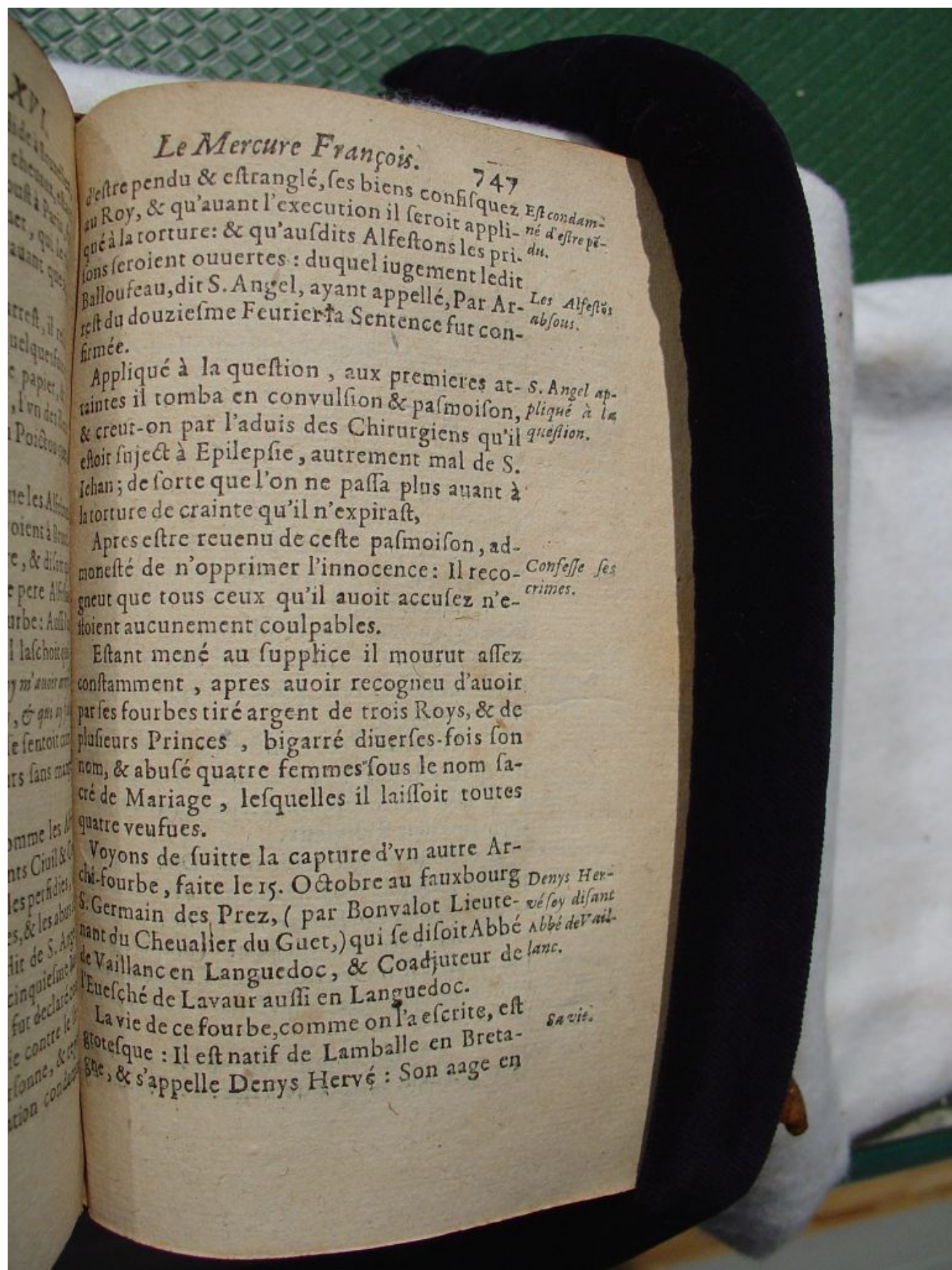
1626_746.jpg



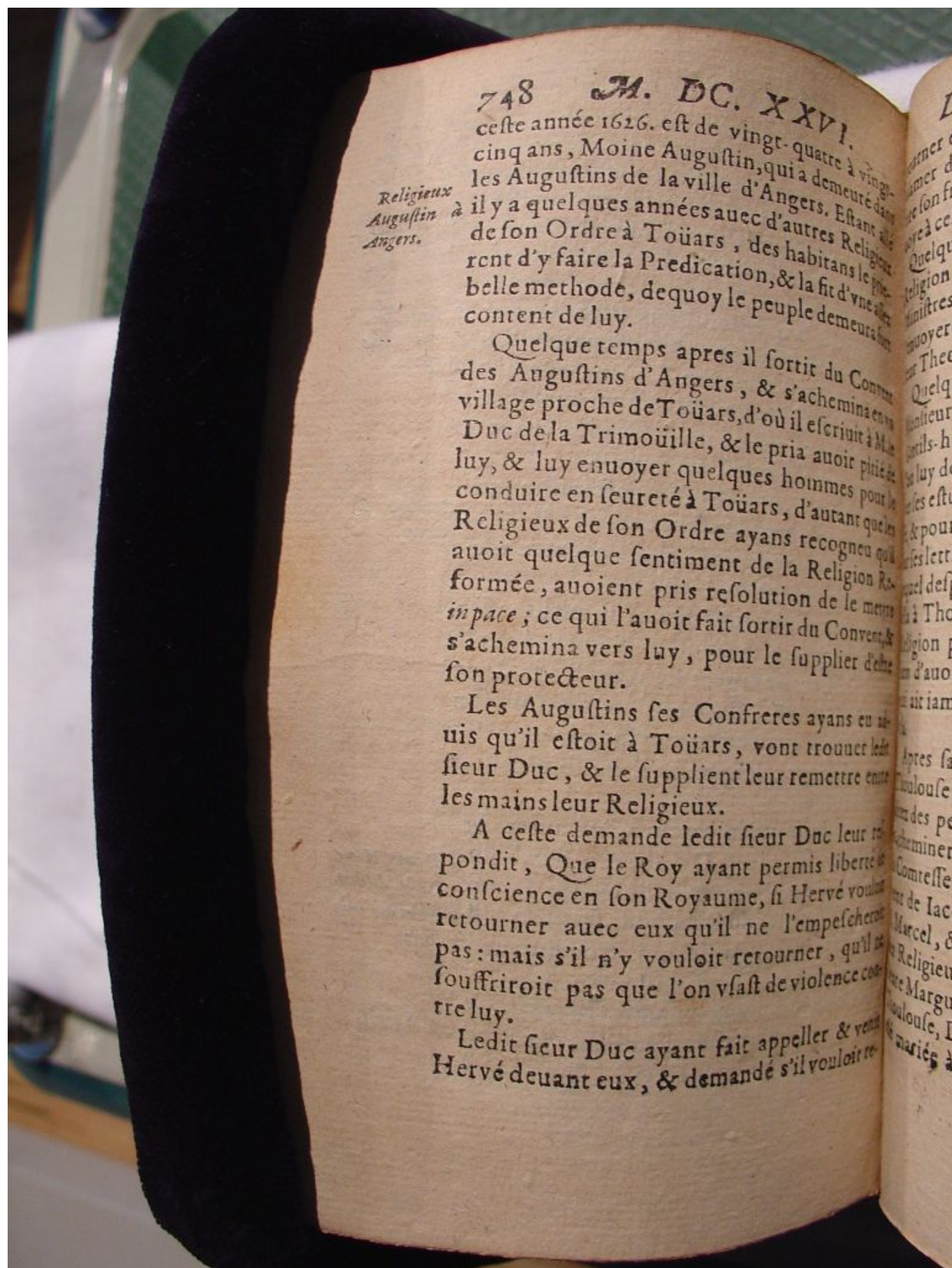
1626_059.jpg



1626_747.jpg



1626_748.jpg



Religieux
Augustin à
Angers.

748 M. DC. XXVI.

ceste année 1626. est de vingt-quatre à vingt-cinq ans, Moine Augustin, qui a demeuré dans les Augustins de la ville d'Angers. Estant allé il y a quelques années avec d'autres Religieux de son Ordre à Toulours, des habitans Religieux ont d'y faire la Predication, & la fit d'une belle methode, dequoy le peuple demeura content de luy.

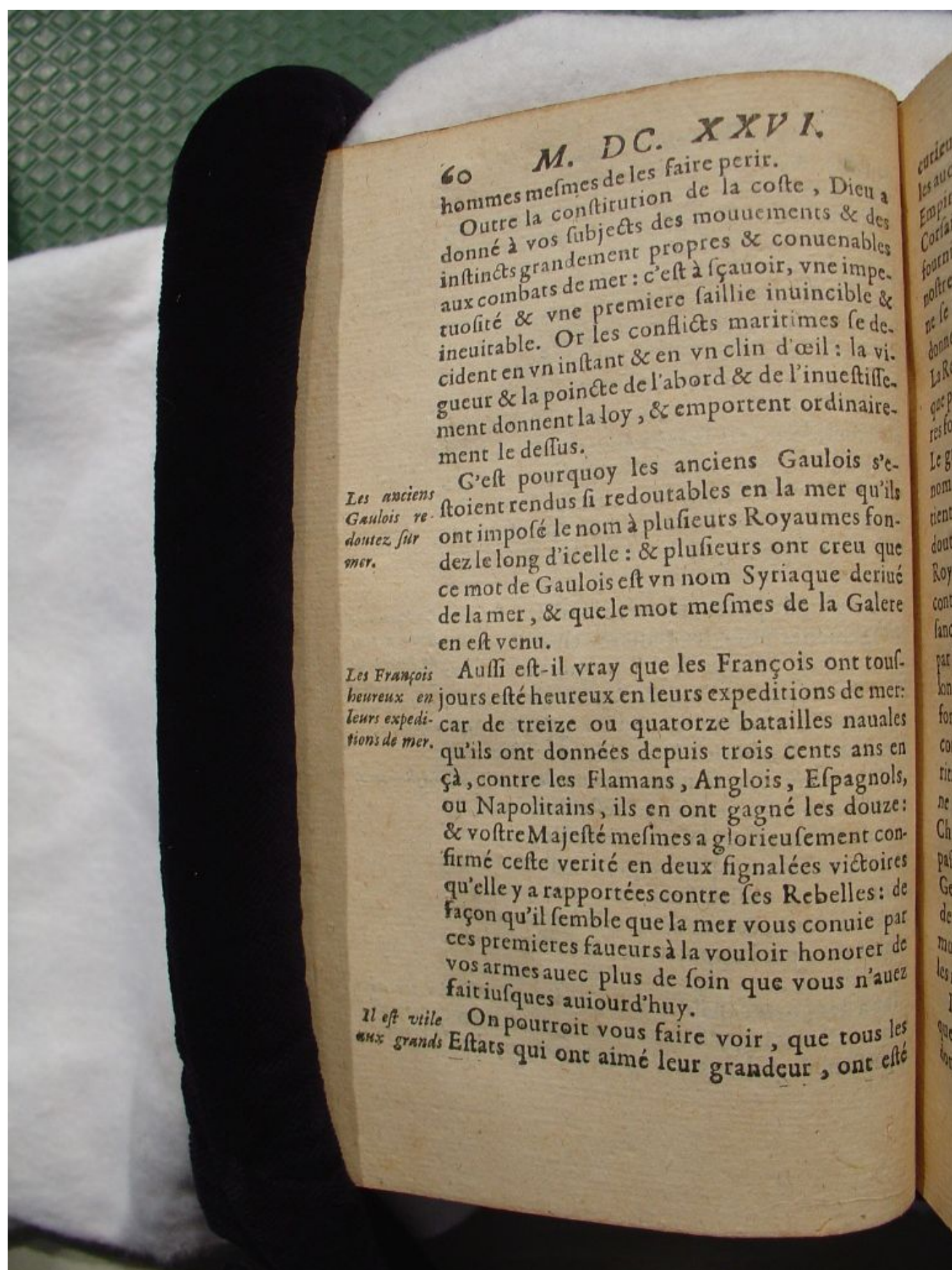
Quelque temps apres il sortit du Convent des Augustins d'Angers, & s'achemina en un village proche de Toulours, d'où il escriuit à Monsieur Duc de la Trimoüille, & le pria auoir pitié de luy, & luy enuoyer quelques hommes pour le conduire en seureté à Toulours, d'autant que les Religieux de son Ordre ayans recogneu qu'il auoit quelque sentiment de la Religion Reformée, auoient pris resolution de le mettre en pace; ce qui l'auoit fait sortir du Convent, & s'achemina vers luy, pour le supplier d'estre son protecteur.

Les Augustins ses Confreres ayans eu aduis qu'il estoit à Toulours, vont trouuer ledit sieur Duc, & le supplient leur remettre entre les mains leur Religieux.

A ceste demande ledit sieur Duc leur respondit, Que le Roy ayant permis liberté de conscience en son Royaume, si Hervé vouloit retourner avec eux qu'il ne l'empescheroy pas: mais s'il n'y vouloit retourner, qu'il ne souffriroit pas que l'on vust de violence contre luy.

Ledit sieur Duc ayant fait appeller & venir Hervé deuant eux, & demandé s'il vouloit re-

1626_060.jpg



60 M. DC. XXVII.

hommes mesmes de les faire perir.

Outre la constitution de la coste, Dieu a donné à vos subjects des mouuements & des instincts grandement propres & conuenables aux combats de mer: c'est à sçauoir, vne impetuosité & vne premiere saillie inuincible & ineuitable. Or les conflicts maritimes se decident en vn instant & en vn clin d'œil: la vigueur & la poincte de l'abord & de l'investissement donnent la loy, & emportent ordinairement le dessus.

*Les anciens
Gaulois redoutez sur
mer.*

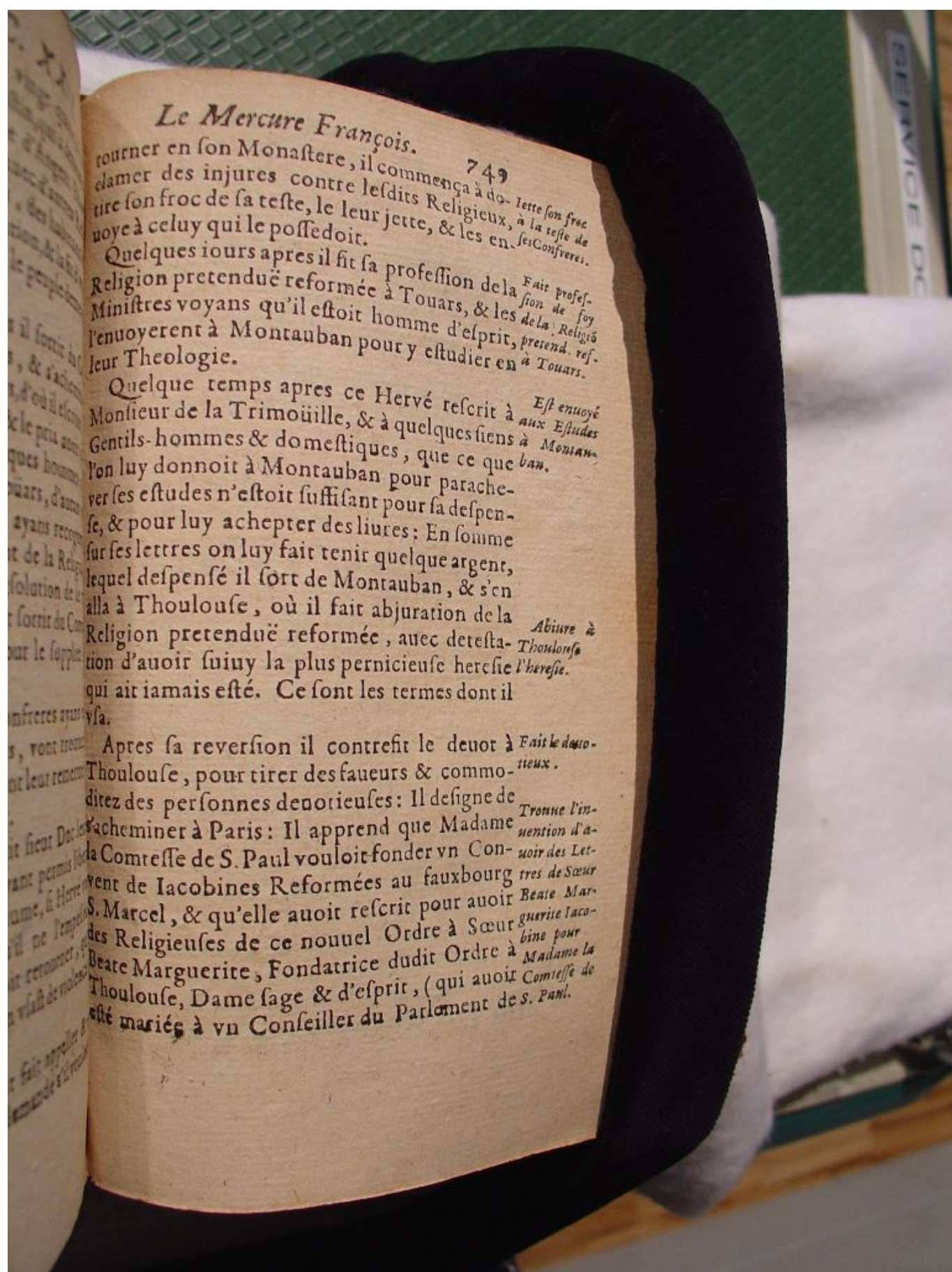
C'est pourquoy les anciens Gaulois estoient rendus si redoutables en la mer qu'ils ont imposé le nom à plusieurs Royaumes fondez le long d'icelle: & plusieurs ont creu que ce mot de Gaulois est vn nom Syriaque deriué de la mer, & que le mot mesmes de la Galere en est venu.

*Les François
heureux en
leurs expéditions de mer.*

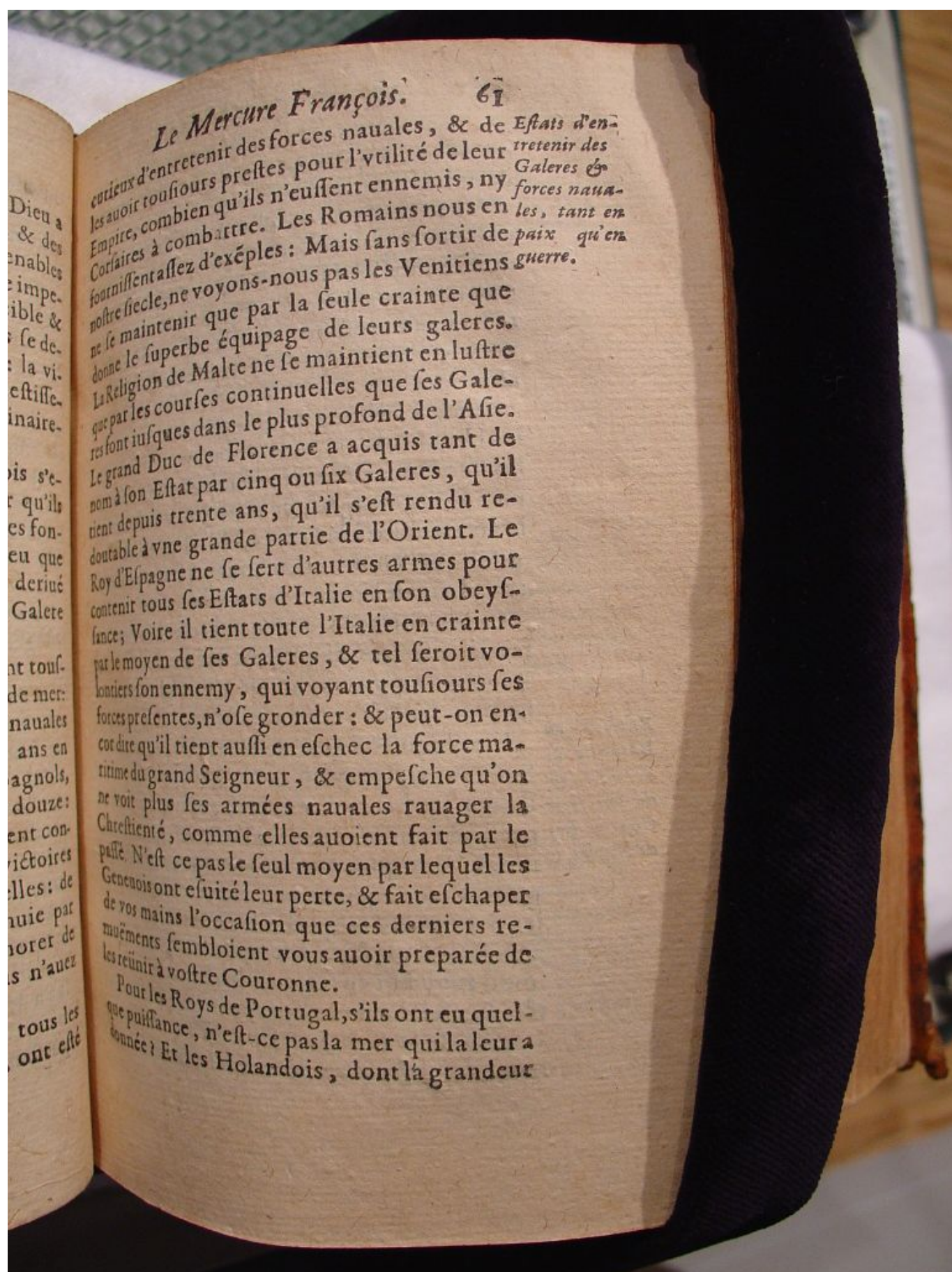
Aussi est-il vray que les François ont tousiours esté heureux en leurs expéditions de mer: car de treize ou quatorze batailles nauales qu'ils ont données depuis trois cents ans en çà, contre les Flamans, Anglois, Espagnols, ou Napolitains, ils en ont gagné les douze: & vostre Majesté mesmes a glorieusement confirmé ceste verité en deux signalées victoires qu'elle y a rapportées contre ses Rebelles: de façon qu'il semble que la mer vous conuie par ces premieres faueurs à la vouloir honorer de vos armes avec plus de soin que vous n'avez fait iusques aujourd'huy.

*Il est utile
aux grands* On pourroit vous faire voir, que tous les Estats qui ont aimé leur grandeur, ont esté

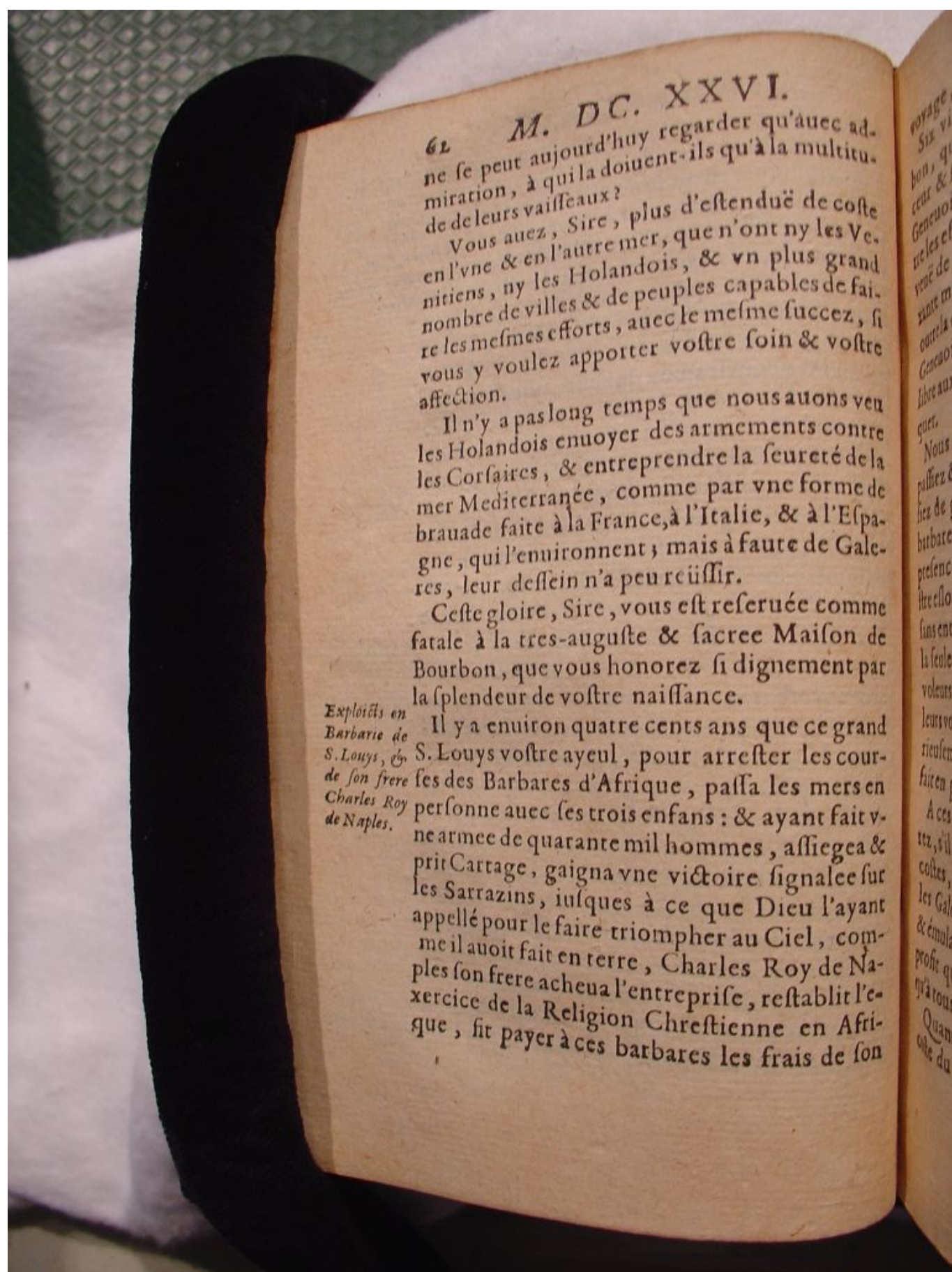
1626_749.jpg



1626_061.jpg



1626_062.jpg



62 M. DC. XXVI.

ne se peut aujourd'huy regarder qu'avec admiration, à qui la doiuent-ils qu'à la multitude de leurs vaisseaux?

Vous avez, Sire, plus d'estenduë de coste en l'une & en l'autre mer, que n'ont ny les Venitiens, ny les Holandois, & vn plus grand nombre de villes & de peuples capables de faire les mesmes efforts, avec le mesme succez, si vous y voulez apporter vostre soin & vostre affection.

Il n'y a pas long temps que nous auons veu les Holandois enuoyer des armemens contre les Corsaires, & entreprendre la seureté de la mer Mediterranée, comme par vne forme de brauade faite à la France, à l'Italie, & à l'Espagne, qui l'environnent; mais à faute de Galeres, leur dessein n'a peu reüssir.

Ceste gloire, Sire, vous est reseruée comme fatale à la tres-auguste & sacree Maison de Bourbon, que vous honorez si dignement par la splendeur de vostre naissance.

*Exploits en
Barbarie de
S. Louys, &
de son frere
Charles Roy
de Naples.*

Il y a enuiron quatre cents ans que ce grand S. Louys vostre ayeul, pour arrester les courses des Barbares d'Afrique, passa les mers en personne avec ses trois enfans: & ayant fait vne armee de quarante mil hommes, assiegea & prit Cartage, gaigna vne victoire signalee sur les Sarrazins, iusques à ce que Dieu l'ayant appelé pour le faire triompher au Ciel, comme il auoit fait en terre, Charles Roy de Naples son frere acheua l'entreprise, reestablit l'exercice de la Religion Chrestienne en Afrique, fit payer à ces barbares les frais de son

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan